

Le 16 mai, 2023

Kathryn Hamer
Présidente, Conseil d'administration
Musée du Nouveau-Brunswick
277, avenue Douglas
Saint John, Nouveau-Brunswick E2K 1E5

Kathryn Hamer:

Dans le cadre des fonctions qui sont les nôtres, nous avons pour mission de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick le meilleur service possible. Il s'agit d'un privilège que nous partageons tous, un élément qui se trouve au cœur même de ce que nous faisons et de la raison pour laquelle nous sommes ici.

La présente lettre contient une vue d'ensemble actualisée de vos responsabilités pour l'année à venir, et je me réjouis à la perspective de découvrir tout ce que nous accomplirons ensemble, guidés par la vision et le but que nous avons en commun.

En tant qu'entité de la Couronne aux termes de la [Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue](#), je m'attends à ce que votre conseil d'administration et vous observiez des principes de gouvernance sains, guidés par une stratégie efficace, et remplissiez votre mandat.

En tant que gouvernement, nous nous employons à nous assurer d'accorder la priorité aux besoins des résidents. Notre travail est orienté par l'effort collectif que nous déployons en faveur de nos grandes priorités, soit :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

Le gouvernement s'attend à ce que le Musée du Nouveau-Brunswick travaille avec le ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils et de l'aide relativement à l'obligation de consulter de la Couronne dans toutes les initiatives.



Sous votre direction en qualité de présidente, je m'attends à ce que votre conseil d'administration agisse par rapport aux secteurs d'action prioritaires décrits ci-dessous.

Secteur d'action prioritaire	Résultat attendu	Échéance
<p>Revitalisation grâce à de nouvelles installations</p>	<p>Pilier 1 du plan stratégique : Revitalisation grâce à de nouvelles installations</p> <p>Avancement de la phase 2, projet d'immobilisations (renouvellement des installations)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir un emplacement pour le nouveau bâtiment (en fonction de critères établis). • Désigner un gestionnaire de projet pour la prochaine phase. • Élaborer un budget pour le projet. • Produire et mettre en œuvre des plans de mobilisation avec les intervenants et les partenaires, dont le gouvernement et les Autochtones. • Dialoguer avec la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick pour élaborer et soutenir le plan pour la campagne de fonds de capitaux. • Améliorer les capacités en matière de communication en appui à la collecte de fonds. 	<p>31 août 2023</p> <p>30 septembre 2023</p> <p>30 septembre 2023</p> <p>31 janvier 2024</p> <p>30 septembre 2023</p> <p>30 août 2023</p>
<p>NBM-MNB viable et durable</p>	<p>Plan stratégique, pilier 3 : NBM-MNB viable et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les ressources nécessaires à la réalisation du projet d'immobilisations (celles qui ne sont pas incluses dans les ententes de financement actuelles), plus particulièrement dans les secteurs des communications et de la comptabilité. • Terminer le déplacement des collections vers le lieu de transition de l'avenue Lancaster; y établir des activités de transition. • Repérer les lacunes et déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les activités au cours de la période de transition et se préparer pour le MNB revitalisé. 	<p>31 juillet 2023</p> <p>30 juin 2023</p>

<p>Une approche revigorée pour l'ensemble du N.-B.</p>	<p>Plan stratégique, pilier 4 : Une approche revigorée pour l'ensemble du N.-B.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et d'autres partenaires dans les domaines des musées et du patrimoine pour mettre au point et instaurer un réseau revigoré pour le Musée du Nouveau-Brunswick. • Poursuivre la gestion des fêtes du patrimoine régionales et provinciales. • Élargir la mobilisation communautaire grâce à une utilisation accrue des plateformes et du contenu numériques. • Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour appuyer le programme d'agrément de l'Association Patrimoine Nouveau-Brunswick. • Avec un musée partenaire dans la communauté, examiner la faisabilité d'un projet d'exposition conjointe. <p>Remarque : En ce moment, le pilier 2 est très étroitement lié au pilier 1 et n'est pas montré séparément.</p> <p>La grande priorité pour l'exercice 2023-2024 sera les grandes phases du projet d'immobilisations et de la campagne de fonds de capitaux connexe.</p>	<p>31 mars 2024</p> <p>En continu</p> <p>31 mars 2024</p> <p>31 mars 2024</p> <p>Automne 2024</p>
<p>Stratégie relative aux collections</p>	<p>Travailler avec la Direction de l'archéologie et du patrimoine pour produire :</p> <p>Une stratégie révisée concernant la gestion des collections comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique provinciale concernant les collections; • Une approche coordonnée concernant la mise en base des données sur les collections provinciales; • Veiller à ce que tous les établissements possédant des collections dans la province aient des politiques, des pratiques et des mesures pour assurer la conformité. 	<p>Le personnel du MNB travaillera avec le Ministère pour présenter à la ministre une proposition d'approche pour une politique provinciale concernant les collections d'ici le 31 octobre 2023.</p> <p>Le personnel technique doit faire partie d'un groupe de travail avec d'autres organisations et le Ministère pour présenter à la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture un projet de politique concernant les collections d'ici le 31 mars 2024.</p>

<p>Plan d'activités pour 2022-2025</p>	<p>La stratégie du MNB pour 2022-2025 présentée par le MNB constitue le plan d'activités, comme l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</p> <p>Le plan d'activités doit être approuvé par la ministre avant de pouvoir être pleinement mis en œuvre.</p> <p>Le Ministère s'attend à ce que le plan d'activités soit publié sur le site Web du Musée du Nouveau-Brunswick dans un délai de trois mois suivant l'approbation.</p> <p>Le plan d'activités doit respecter les obligations édictées par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> et indiquer des cibles et des objectifs mesurables pour chaque exercice financier.</p>	<p>Soumis en avril 2022</p> <p>30 juillet 2023</p>
<p>Rapport annuel 2022-2023</p>	<p>Le Ministère s'attend à ce que le rapport annuel 2022-2023 soit présenté à la ministre d'ici le 30 septembre 2023 aux fins d'approbation et soit déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant l'approbation.</p> <p>Le rapport annuel doit être publié sur le site Web du MNB dès que possible suivant son dépôt auprès du greffier de l'Assemblée législative.</p> <p>Le rapport annuel doit respecter les obligations édictées par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</p>	<p>30 septembre 2023</p>

Je suis absolument convaincue que nous avons une équipe qui est prête à diriger avec équité et résolution, et à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour aider notre province à continuer à progresser. C'est un honneur de servir les gens du Nouveau-Brunswick.